



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N° 177

81^{ème} année

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	3
TABLE DES MATIÈRES.....	2
ÉTAT DE PRÉSENCE.....	4
ORDRE DU JOUR.....	6
AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATIONS	9
- Adoption du procès-verbal n° 176 du Comité du 15 juin 2016.....	9
- Compte rendu d'activités du Président et du Bureau.....	9
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS	10
☐ Délibérations pour acte	10
- Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2016-01-20/03 du 20 janvier 2016	10
- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 juillet 2016 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2016-01-20/04 du 20 janvier 2016.....	10
- Compte-rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2015 pour la distribution publique d'électricité	10
- Compte-rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2015 pour la distribution publique de gaz	11
☐ Délibérations d'intérêt commun :	11
- Décision modificative n°1 au Budget principal 2016	11
- Décision modificative n°1 au Budget annexe « réseau de chaleur de Sathonay-camp » 2016	12
- Mise à jour n° 1 : délégation de pouvoir au président	12
- Création de la commission de travail « Conseil en énergies partagé » 2016-2020.....	13
- Approbation des modalités de perception et de reversement par le SIGERLy de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour les communes de Corbas, Lissieu, Marcy-l'Étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize.....	15
- Désaffectation, déclassement du domaine public de parcelles de terrain affectées au service public de la distribution d'électricité	15
- Réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny : Modification de l'article 9 de la police d'abonnement relatif à la formule de révision de prix.....	16
QUESTIONS DIVERSES	16
DÉLIBÉRATIONS	17

COMITÉ SYNDICAL SAINT GENIS LAVAL, MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016
--

Le mercredi 14 septembre 2016 à 18 h 45, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 7 septembre 2016, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, président du syndicat. La séance s'est tenue dans la commune de Saint Genis Laval.

Secrétaire de séance : Madame Maryse JOBERT-FIORE (Saint Genis Laval)

Quorum : 49

Nombre de délégués en exercice.....96

Nombre de délégués titulaires présents 58

Nombre de délégués suppléants présents7
(remplaçant un délégué titulaire)

Nombre de pouvoirs5

Nombre total de délégués ayant voix délibérative.....70

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire :

D. AMADIEU	(Décines)	donne pouvoir à :	M. RODRIGUEZ	(Neuville-sur-Saône)
G. RONY	(Irigny)	donne pouvoir à :	Ch. AMBARD	(Oullins)
B. DUPONT	(Sathonay-Camp)	donne pouvoir à :	P. ABADIE	(Métropole de Lyon)
D. VULLIERME	(Villeurbanne)	donne pouvoir à :	A. REVEYRAND	(Métropole de Lyon)
G. SUCHET	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à :	P. GOUVERNEYRE	(Métropole de Lyon)

Arrivée/Départ :

Départ à partir de la délibération n°9 :

- A. VAGANAY (Métropole de Lyon)

Assistent à la réunion :

Monsieur CORON, directeur général des services

Madame FAES, responsable du service Administration générale

Mesdames GRANDFORT, MAMAN, RONDIERE, THORAL et Monsieur FLAMMARION, service Administration générale

Madame TARRARE, chargée de communication

Madame HENNET, responsable du service Gestion du patrimoine

Madame MALLEIN, responsable du service CEP

Messieurs F. CORON, PANEL, GIRARDOT, service CEP

Monsieur BRESSON, responsable du service Gestion des informations

Monsieur GRAIL, service Dissimulation des réseaux et Éclairage public

ÉTAT DE PRÉSENCE

Délégués présents à la séance (x), excusés (e), présents mais non comptés dans le quorum (p)

ETABLISSEMENT	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	P	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	P
METROPOLE DE LYON	Pierre ABADIE	X	Lucien BARGE	
METROPOLE DE LYON	Guy BARRET	X	Guy BARRAL	
METROPOLE DE LYON	Denis BOUSSON		Jean-Pierre CALVEL	
METROPOLE DE LYON	Hector BRAVO	X	Laura GANDOLFI	
METROPOLE DE LYON	Thierry BUTIN	X	Bernard GENIN	
METROPOLE DE LYON	Bruno CHARLES	X	Alain GERMAIN	X
METROPOLE DE LYON	Pascal CHARMOT	X	Rolland JACQUET	
METROPOLE DE LYON	Gérard CLAISSE		Michel RANTONNET	e
METROPOLE DE LYON	Philippe COCHET		Véronique SARSELLI	e
METROPOLE DE LYON	Claude COHEN		Eric VERGIAT	
METROPOLE DE LYON	Pierre CURTELIN			
METROPOLE DE LYON	Jean-Luc DA PASSANO	e		
METROPOLE DE LYON	Pascal DAVID	X		
METROPOLE DE LYON	Michel DENIS	X		
METROPOLE DE LYON	Gilbert-Luc DEVINAZ	X		
METROPOLE DE LYON	Pierre DIAMANTIDIS	X		
METROPOLE DE LYON	Gilles GASCON	e		
METROPOLE DE LYON	Hélène GEOFFROY			
METROPOLE DE LYON	Pierre GOUVERNEYRE	X		
METROPOLE DE LYON	Marc GRIVEL	e		
METROPOLE DE LYON	Brigitte JANNOT	X		
METROPOLE DE LYON	Yves JEANDIN			
METROPOLE DE LYON	Murielle LAURENT	X		
METROPOLE DE LYON	Jean-Michel LONGUEVAL	e		
METROPOLE DE LYON	Pierre-Alain MILLET	X		
METROPOLE DE LYON	Bernard MORETTON	X		
METROPOLE DE LYON	Jérôme MOROGE			
METROPOLE DE LYON	Sarah PEILLON	e		
METROPOLE DE LYON	Joël PIEGAY	X		
METROPOLE DE LYON	Françoise PIETKA	e		
METROPOLE DE LYON	Virginie POULAIN			
METROPOLE DE LYON	Clotilde POUZERGUE	X		
METROPOLE DE LYON	Christophe QUINIOU	X		
METROPOLE DE LYON	Mohamed RABEHI	X		
METROPOLE DE LYON	Anne REVEYRAND	X		
METROPOLE DE LYON	Gilbert SUCHET	e		
METROPOLE DE LYON	Yves-Marie UHLRICH	X		
METROPOLE DE LYON	André VAGANAY	X		
METROPOLE DE LYON	Patrick VÉRON			
METROPOLE DE LYON	Alexandre VINCENDET	e		

Délégués présents à la séance (x), excusés (e), présents mais non comptés dans le quorum (p)

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	P	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	P
ALBIGNY	Michel BALAIS		Nathalie DEPAOLI	
BRON	Christian LABIE	X	Martine RODAMEL	
CAILLOUX S/F.	André BRUYAS	X	Bernard JAILLET	
CALUIRE	Philippe CHAISNÉ		Gaël PETIT	
CHAMPAGNE	Jean SKWIERCZYNSKI		Marc BUTTY	
CHARBONNIERES	Pascal FORMISYN	X	Laurent SAUZAY	
CHARLY	Marie-Laure RUÉ	X	Maurice GUERRIERI	
COLLONGES	Jacques CARTIER	X	Louis RUELLE	
COUZON	François AUBERTIN	X	Karine LUCAS	
CRAPONNE	François PASTRÉ	X	Christophe RUAT	
CURIS	Stéphane FERRARELLI	X	Philippe NICOLAS	
DARDILLY	Bruno GRANGE	X	Jean-Pierre ROUFFET	
DECINES	Dominique AMADIEU	e	Lionel FOREST	
ECULLY	Aimery FUSTIER	X	Isabelle BUSQUET	
FEYZIN	Decio GONCALVES	X	José DA ROCHA	
FLEURIEU	Michel GIRAUD	X	Jean-Paul GUILLERMIN	
FONTAINES ST MARTIN	Jean-Marc SEYS	X	Rémy RIBAS	
FONTAINES SUR SAÔNE	Jacques GALLAND	e	Olivier BRUSCOLINI	
FRANCHEVILLE	Claude GOURRIER	X	Olivier DE PARISOT	
GENAY	Max GHANEM	e	Sébastien CROZE	X
GRIGNY	Georges BURTIN	e	Xavier ODO	
IRIGNY	Gérard RONY	e	Jacques FLEURY	
LIMONEST	Denis VERKIN	X	Jean-François POLI	
MONTANAY	Patrice COEURJOLLY	X	Jean-Bernard COICAUD	
MULATIERE (LA)	Xavier PEPONNET	X	Florian PAGES	
NEUVILLE	Marc RODRIGUEZ	X	Marc GRAZANIA	
OULLINS	Christian AMBARD	X	Bruno GENTILINI	
PIERRE-BENITE	Jocelyne CLAUZIER	X	Wilfrid COUPÉ	
POLEYMIEUX	François JOLLY	X	Benjamin DECLAS	
RILLIEUX	Philippe DE LA CRUZ	e	Frédéric PERROT	X
ROCHETAILEE	Bernard POIZAT	X	Bernard DUMAS	
ST CYR	Gérard FRAPPIER	e	Gilbert RAY	X
ST DIDIER	Christiane HOMASSEL	X	Claude BASSET	
ST FONS	Jean-Paul FLAMMARION	X	Khadija ZERDALI	
ST GENIS LAVAL	Maryse JOBERT-FIORE	X	Christian ARNOUX	
ST GENIS LES OLLIERES	Patrick PETITDIDIER	X	Frédérique NOVAT	
ST GERMAIN	Paul DIDIER	X	Jean SYBORD	
ST PRIEST	Stéphane PEILLET	X	Sophie VERGNON	
ST ROMAIN	Gilbert PUPIER	X	Pascal WAGET	
STE FOY LES LYON	Alain BAVOZET	X	Pierre BARRELLON	
SATHONAY-CAMP	Bernard DUPONT	e	Raymond DUDA	
SATHONAY-VILLAGE	Jean-Paul BOURÉE		Marie-Louise PONSIN	
TASSIN	François SINTES	e	Eric GAUTIER	
TOUR DE SALVAGNY (la)	Jacques DEBORD	X	Jean-Philippe JAL	p
VAULX EN VELIN	Pierre DUSSURGEY	e	Muriel LECERF	X
VENISSIEUX	Jean-Maurice GAUTIN	X	Mustafa GUYVERCIN	
VERNAISON	Daniel RAVILLARD		Jean-François GOUX	
VILLEURBANNE	Didier VULLIERME	e	Pascal MERLIN	
BRIGNAIS	Gilles DESFORGES	e	Nicolas DUFOURT	X
CHAPONOST	Michel NAVISÉ	X	Rémi FOURMAUX	
CHASSELAY	Jean-Paul CIMETIERE		Alain PICHON	
COMMUNAY	Jean-Philippe CHONÉ	X	Franck DORBAIRE	
MILLERY	Michel CASTELLANO	e	Patrice BERARD	X
ST SYMPHORIEN D'OZON	Guy PERRUSSET	X	René WINTRICH	
TERNAY	Didier GIRARD		Xavier DERMONT	
VOURLES	Thierry DILLENSEGER	X	Gérard GRANADOS	

ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n° 176 du 15 juin 2016 ;
- Compte rendu d'activités du président ;
- **Délibérations pour acte :**
 - C-2016-09-14/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du Comité n°C-2016-01-20/03 du 20 janvier 2016.
 - C-2016-09-14/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 juillet en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C-2016-01-20/04 du 20 janvier 2016.
 - C-2016-09-14/03 • Compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2015 pour la distribution publique d'électricité.
 - C-2016-09-14/04 • Compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2015 pour la distribution publique du gaz.
- **Délibérations d'intérêt commun :**
 - C-2016-09-14/05 • Décision modificative n°1 au budget principal 2016 .
 - C-2016-09-14/06 • Décision modificative n°1 du budget annexe 2016 de Sathonay-Camp.
 - C-2016-09-14/07 • Mise à jour n°1 : délégation de pouvoirs du président.
 - C-2016-09-14/08 • Création de la Commission de travail « Conseil en énergies partagé » 2016-2020.
 - C-2016-09-14/09 • Approbation des modalités de perception et de reversement par le SIGERLy de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour les communes de Corbas, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions et Quincieux (*en attente d'information* des communes de Jonage et Solaize).
- **Délibérations relatives à une compétence particulière :**
 - C-2016-09-14/10 • Désaffectation, déclassement du domaine public de parcelles de terrain affectées au service public de la distribution d'électricité.
 - C-2016-09-14/11 • Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny : modification de l'article 9 de la police d'abonnement relatif à la formule de révision de prix.
- **Questions diverses.**



(La séance est ouverte sous la présidence de M. ABADIE)

M. ABADIE.- Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir prendre place pour notre comité. Et je vais demander à Monsieur le Maire de venir à côté de moi.

Monsieur le Maire, cher Roland, c'est avec un grand plaisir que nous venons dans ta commune, cela faisait un moment que nous n'étions pas venus, de plus dans cette magnifique salle qui pourtant a quelques années déjà, 30 ans, dont voici un an ou deux, vous avez refait les peintures extérieures.

Je te donne la parole pour nous dire quelques mots sur ta commune.

M. CRIMIER.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs les élus, et pour beaucoup d'entre vous chers collègues, c'est bien sûr un vrai plaisir, un plaisir partagé, de vous accueillir à Saint-Genis-Laval, l'une des plus belles communes de la Métropole, comme Sathonay-Camp et sûrement comme votre commune ; je suis précautionneux car j'ai quelques voisins ici qui m'observent avec attention. Donc bienvenue dans notre commune !

Le SIGERLY, des nouveaux vont y entrer, je voudrais les rassurer : le SIGERLY est un syndicat performant, efficace. Nous venons d'utiliser les services du SIGERLY pour un enfouissement important dans la principale rue et des rues secondaires de Saint-Genis-Laval et cela se passe toujours bien. De plus, il y a une vraie médiation auprès des riverains pendant les travaux, et je salue également M. ARNOUX, conseiller municipal et suppléant au comité syndical du SIGERLY

Rassurez-vous, les dix communes qui doivent entrer, c'est extrêmement performant. Le directeur et les agents viennent aux réunions publiques d'information, c'est extrêmement important et c'est un vrai soutien. Je voulais le dire parce que nous sommes en plein travaux avec le SIGERLY et nous sommes assez contents.

Plus largement, le SIGERLY, c'est aussi les compétences énergie. Vous savez que j'ai repris une partie des compétences énergie de la Métropole, de Mme GEOFFROY devenue ministre. Nous aurons l'occasion d'avoir des contacts dans le schéma directeur des énergies qui viendra à l'automne.

Ce sont des choses qui sont importantes pour l'ensemble de la Métropole mais pas seulement, puisque nous sommes sur des territoires, sur des bassins de vie et d'emploi et de logement aussi, donc on ne peut plus raisonner aux frontières de nos communes. J'en suis intimement convaincu, on est plus sur des bassins de vie, d'emploi et de logement, et le SIGERLY dépasse les murs de la Métropole.

Saint-Genis-Laval, il n'y aura pas de présentation vidéo, j'ai souhaité être très court car je sais que votre temps est compté. Simplement quelques mots sur la commune : c'est une commune qui est aux confins de la Métropole. Nous sommes voisins avec la Communauté de la Vallée du Garon, et nous avons des partenariats avec les communes et avec la Métropole : les médiathèques entre Oullins, Saint-Genis-Laval et de Brignais travaillent ensemble.

Nous sommes adhérents au SAGA. Nous travaillons avec des territoires qui sont partenaires, et c'est dans cet esprit-là qu'il faut essayer de répondre aux besoins de nos concitoyens. Le monde bouge beaucoup, donc il faut aussi que les collectivités bougent et aillent aussi vite.

La commune : une commune de 1 250 hectares, assez grande en superficie, mais pas aussi grande que celles dans les Monts du Lyonnais ou de l'est Lyonnais, puisque certains ont traversé le Rhône pour venir (cela me fait penser au sujet de l'A45, mais je ne vais pas en parler).

Un territoire d'équilibre : 1/3 de zones naturelles et agricoles (500 hectares), une dizaine de familles qui vivent de l'exploitation, des horticulteurs, un peu de maraîchage et des productions fruitières. 1/3 de zone d'habitation et 1/3 de zones d'activités. Saint-Genis-Laval, c'est 21 200 habitants et 10 000 emplois. Trois zones d'activités, dont une commune est avec Chaponost (zone du Favier).

Une ville dynamique, comme les communes qui nous entourent, et on participe à la richesse de la métropole les uns et les autres. Quand je dis de la métropole, c'est bien sûr de l'ensemble de l'agglomération lyonnaise au sens large du terme.

Socialement, nous sommes souvent qualifiés de « ville riche ». Ce n'est pas tout à fait vrai. Nous avons 1/3 de foyers à hauts revenus, 1/3 de cadres moyens et 1/3 d'employés, notamment des HCL. On retrouve un peu la sociologie d'Oullins, nos plus proches voisins, à travers cette répartition.

Historiquement, la ville de Saint-Genis-Laval a été marquée par l'arrivée des GADAGNE, tout le monde connaît l'Hôtel de GADAGNE dans le Vieux Lyon. Et les GADAGNE s'étaient installés à Saint-Genis-Laval en résidence d'été dans le parc de Beauregard, devenu propriété de la ville. Donc une influence Renaissance dans le vieux bourg, avec quelques maisons Renaissance et même une maison à colombage. Cela a marqué la ville, de la même façon que le massacre de la Côte-Lorette en août 1944 a marqué aussi notre histoire locale ; certains d'entre vous viennent aux commémorations, où il y a toujours beaucoup de monde.

Pour terminer, je crois que c'est une ville assez innovante sur les enjeux du développement durable. Nous ne sommes pas les seuls, néanmoins nous sommes très impliqués sur la préservation de la ressource en eau, avec une récupération des eaux de toiture dans tous les équipements rénovés ou construits, un gymnase HQE.

Nous avons eu également la première prise électrique en libre-service sur la commune dans le secteur. Nous essayons, avec l'aide du SIGERLy, de renouveler l'éclairage public, avec des lampes basse consommation, on équipe beaucoup en leds. La lampe led fait l'objet parfois de controverse dans les revues techniques par rapport à la lampe sodium basse pression. Cela fait partie des débats techniques. Mais c'est important que nous puissions diminuer nos frais de fonctionnement puisque nous sommes tous confrontés aux baisses des dotations de l'État. Elles étaient nécessaires pour réduire le déficit, elles ont été un peu trop rapides et un peu trop dures.

Donc nous sommes aussi très soucieux des dépenses de fonctionnement, et le SIGERLy dans ce domaine est assez performant et nous aide beaucoup dans nos choix d'équipements, et nous aide aussi dans les discussions avec ERDF, quand il y a des extensions de réseau, pour que nous ayons une bonne estimation des parties qui sont à la charge des communes. Je crois que c'est important aussi d'avoir un œil un peu neutre et extérieur pour nous conseiller. Je tiens à les remercier car nous avons eu plusieurs exemples dans ce domaine-là.

Je ne serai pas plus long. Simplement, nous sommes dans la salle d'assemblée des Basses Barolles. Les Barolles étaient une ZAC faite par la SERL dans les années 1980, qui a été équipée progressivement dans les années 1990, c'était une contribution communale et de la SERL.

Nous avons trois grands quartiers : le bourg, les Barolles et les Collonges, un quartier encore en contrat politique de la ville où il y a environ 530 logements dits sociaux. Et sur les logements aidés, nous sommes passés de 9 % à 17 %, à la fois par la création mais aussi par de la rénovation sur place, ce qui nous a permis d'intégrer des appartements qui n'étaient pas à l'époque éligibles à l'appellation logement social et qui grâce à Grand Lyon Habitat ont été intégrés.

Une commune où il fait bon vivre, avec une piscine, des tennis couverts, etc. Il ne nous manque pas grand-chose. Et comme tout un chacun, finalement un vivre ensemble assez vivant, avec une grande présence d'associations et du bénévolat, et une solidarité intergénérationnelle assez développée qui s'exerce.

Je dirai simplement que j'espère que pour la campagne présidentielle, le niveau des débats montera un peu. On a aujourd'hui besoin d'un projet de société.

On a des réponses à donner à nos concitoyens, on a besoin de fédérer des énergies. Il y a plein de talents dans cette ville et ailleurs, dans la métropole, dans les différentes collectivités de communes. Il y a plein d'énergies, des gens qui demandent à ce qu'on les aide pour pouvoir agir dans des perspectives un peu plus enthousiasmantes que celles que l'on veut bien nous présenter aujourd'hui.

C'est ma position. Je ne prendrai pas parti, néanmoins il faudra que cela monte un peu, parce que pour l'instant, ce n'est pas ce qui va enthousiasmer les foules.

Je pense qu'on ne manque pas d'énergie ni de talent ni d'intérêt pour l'action que nous menons.

De plus, vous avez un excellent président, j'en suis ravi. Cela me permettait de lui faire un petit clin d'œil.

Merci à vous. Très bon comité. Merci de votre attention.

(Applaudissements).

M. ABADIE.- Pour compléter ce que vient de dire Roland, en effet, le SIGERLy est devenu depuis 2015 l'un des outils indispensables de la Métropole pour l'énergie, mais nous ne sommes pas les seuls partenaires de la Métropole. J'en profite puisque la présidente de l'ALE est présente, pour dire, Madame la Présidente, que nous sommes heureux de vous avoir là, puisque l'ALE est aussi un partenaire important de la Métropole, et j'en suis l'un des secrétaires. Donc, merci d'être présente et fidèle.

Je rappelle aussi que si nous sommes venus à Saint-Genis-Laval, c'est pour trois raisons :

La première, il y avait longtemps que nous n'étions pas venus à Saint-Genis-Laval, et dans notre parcours nous avons l'habitude de nous déplacer régulièrement sur l'ensemble de nos communes, une fois au nord, une fois au sud, à l'est et à l'ouest. C'était l'occasion de revenir à Saint-Genis-Laval.

Également, le maire l'a rappelé, c'est le syndicat qui assume une partie des compétences de la Métropole sur l'énergie. Nous allons travailler ensemble.

Et je rappelle qu'au 1^{er} janvier, nous aurons quasiment l'ensemble des communes de la Métropole, et nous avons aussi d'autres communes voisines, notamment proches de Saint-Genis-Laval, puisque les communes de Brignais et les autres sont membres du SIGERLy.

Donc nous sommes aussi un trait d'union entre la Métropole et les communautés de communes ; un travail que l'on fait ensemble et qui je l'espère apportera satisfaction à l'ensemble de nos communes.

Donc, merci Monsieur le Maire.

Et je vous propose de démarrer ce comité.

(Applaudissements).

Nous avons des absents excusés, aujourd'hui un peu plus que d'habitude : *(lecture des absents et des pouvoirs).*

Nous passons à l'ordre du jour.

• Désignation du secrétaire de séance

M. ABADIE.- Je vous propose de désigner Mme Maryse JOBERT-FIORE secrétaire de séance.

Le prochain Comité aura lieu le 7 décembre 2016 au Casino de La Tour de Salvagny (prenez votre carte d'identité pour entrer au Casino).

(Lecture des sorties du personnel du SIGERLy).

AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATIONS

Adoption du procès-verbal n°176 du Comité du 15 juin 2016

M. ABADIE.- Je n'ai eu aucune observation.

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal n°176 du Comité du 15 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu d'activités du Président et du Bureau

M. ABADIE.- Je vais vous donner lecture du compte-rendu d'activités *(lecture du compte-rendu d'activités)* :

- Le Bureau s'est réuni les 5 juillet, 30 août, 6 et 13 septembre 2016.
- 16 juin 2016 : Commission d'appel d'offres : marché subséquent gaz lots 1 et 2.
- 5 juillet 2016 : Assemblée générale RAEE.
- 5 juillet 2016 : Présentation du compte-rendu d'activité (CRAC) 2015 « électricité » par ENEDIS.
- 7 juillet 2016 : Commission Éclairage Public.
- 8 juillet 2016 : Assemblée Générale ALE.
- 30 août 2016 : Présentation du compte-rendu d'activité (CRAC) 2015 « gaz » par GrDF.
- 6 septembre 2016 : Commission générale.

M. ABADIE.- Je vous demande de prendre acte de ce compte rendu d'activités.
Nous passons maintenant à l'ordre du jour proprement dit.



AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

☐ Délibérations pour acte

C-2016-09-14/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2016-01-20/03 DU 20 JANVIER 2016

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confer page 17.

M. ABADIE.- (*lecture des décisions prises par le Président*).

- Signature le 16/06/2016 d'un marché subséquent passé en application de l'accord-cadre n°16.03 lot 1 avec Gaz de Bordeaux, qui fera une présentation à l'Hôtel de Ville de Villeurbanne. Pour ceux qui souhaitent voir notre nouveau fournisseur, ils seront présents.

(Poursuite de la lecture des décisions prises par le président).

C-2016-09-14/02

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 5 JUILLET 2016 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2016-01-20/04 DU 20 JANVIER 2016

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confer page 18.

M. ABADIE.- (*lecture des décisions prises par le Bureau*).

- Vente des locaux situés 2-4 Petite rue de la Rize à Villeurbanne : nous avons des difficultés à vendre ces locaux, nous les avons donc loués aux Ateliers. Malheureusement, cela n'a pas fonctionné. Et nous avons trouvé enfin un acquéreur au prix que nous avons demandé. Cette opération s'est faite pendant l'été, mon collègue Marc RODRIGUEZ a signé le compromis.

Ceci pour prendre acte, il n'y a pas de vote.

M. ABADIE.- Je vous propose maintenant de parler des deux comptes-rendus d'activité des concessionnaires.

Je laisse la parole à mon collègue Gilbert-Luc DEVINAZ.

C-2016-09-14/03

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2015 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confer page 19.

**COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2015
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confer page 19.

M. DEVINAZ.- Nous devons prendre acte des comptes-rendus d'activité des concessions : (*présentation des comptes-rendus d'activité*).

Nous devons prendre acte des éléments de ces CRAC de distribution publique, sous réserve du contrôle de leur exactitude après investigations et demandes complémentaires auprès des concessionnaires et du fournisseur d'électricité (ENEDIS/EDF) et de gaz (GrDF) pour l'année 2015.

Voilà, Monsieur le Président. Il n'y a pas de vote.

M. ABADIE.- Nous devons prendre acte des différents contrôles que nous avons eus.

Je tiens à dire que sur le travail qui a été fait, chaque fois nous sommes très critiques puisque nous faisons des contrôles réguliers. Nous faisons pas mal d'observations au niveau des deux concessionnaires.

Et d'année en année, je tiens à le dire, il y a de l'amélioration puisque de plus en plus les deux concessionnaires répondent à nos attentes. Certaines étaient plutôt au niveau national, notamment lorsqu'on demandait au périmètre de la concession. D'autres questions sont encore en suspens, mais nous ne lâchons pas le fil, nous continuons à travailler.

Nous allons avoir un travail à faire avec la Métropole dans le renouvellement des concessions. Il y aura là un travail intense à faire, en partenariat entre le syndicat, la Métropole et les concessionnaires. C'est important, mais je tenais à dire qu'il y a un très bon climat de travail, très serein. Il n'y a pas de heurts, simplement des revendications légitimes de notre part, et ils essaient de répondre à tout cela.

❑ Délibérations d'intérêt commun :

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2016

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 20.

M. ABADIE.- Deux modifications à passer, qui ne sont pas très importantes :

La première concerne une modification du budget principal pour l'ajustement de la prévision de la taxe communale de consommation finale d'électricité. Nous avons mis en recette un montant inférieur à la recette attendue. 160 000 euros doivent être affectés en recette, puis iront en dépense puisque cette taxe est reversée à 99 % aux communes concernées.

(*Lecture de la DM n°1*).

Il y a 1 % de différence, nous ne l'avons pas noté là, cela se fera en régularisation ensuite.

La deuxième modification sur le budget principal concerne l'ajustement des prévisions de travaux pour le compte de tiers. Tout à l'heure, on vous a montré que de temps en temps nous faisons des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte des communes. C'est le cas ici pour Saint-Genis-Laval et Rochetaillée-sur-Saône, pour un montant global de 285 000 euros.

Il nous faut tenir compte de cette somme en dépense et aussi en recette.

(Suite lecture de la DM n°1).

Avez-vous des questions ? C'est plus de l'administratif, il n'y a rien d'extraordinaire.

Je vous propose de voter ces DM. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE
« RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP » 2016**

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 23.

M. ABADIE.- Une deuxième DM concerne le budget annexe du réseau de chaleur. Je donne la parole à Marc RODRIGUEZ pour vous la présenter.

M. RODRIGUEZ.- Cette délibération est motivée par un nouveau raccordement prévu pour 2017 et avancé à 2016. Cela nécessite de faire des modifications budgétaires. Il n'y a pas de modification au niveau de la section d'exploitation de ce budget, mais une modification au niveau de la section d'investissement, qui est le financement par l'emprunt d'un nouveau raccordement. Cela concerne le chapitre 23 : Immobilisations en cours. Nous avons voté en début d'année un budget de 171 421,19 euros et nous devons prévoir 50 000 euros supplémentaires. Ce qui portera ce budget du chapitre 23 à 221 421,19 euros.

Pour compenser l'écriture, puisque nous devons être à l'équilibre, nous devons, sur le chapitre 16 : Emprunts et dettes, porter en recette une somme de 50 000 euros. Ce qui portera le total du budget de ce chapitre à 100 000 euros.

Avez-vous des questions ?

Je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MISE A JOUR N 1 : DÉLÉGATION DE POUVOIR AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confer page 25.

M. ABADIE.- Le dossier suivant est plus administratif. C'est une mise à jour de la délégation d'attributions au président.

Je rappelle que lors de la modification de nos statuts, vous aviez voté les délégations d'attribution à moi-même, et aujourd'hui nous devons faire un avenant puisque le syndicat va changer de périmètre au 1er janvier 2017.

Nous n'avions pas prévu cette extension de périmètre à l'époque, on ne savait pas trop ce qu'allaient faire les autres communes. Mais demain, si on doit modifier par avenant les contrats de concessions, il faut me donner la possibilité de le faire.

En décembre, au prochain comité, nous voterons le nouveau périmètre du syndicat, qui sera composé des dix communes du SYDER. En fait, le périmètre va s'étendre à l'ensemble des communes de la Métropole. À cet effet, il faut que vous m'autorisiez à signer toutes les formes d'avenants aux contrats de concessions relatifs à la distribution publique d'électricité ou de gaz qui seraient rendus nécessaires dans le cadre de l'extension de périmètre du SIGERLy au 1^{er} janvier 2017.

Ces attributions déléguées au président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents et au directeur général des services. Le suppléant sera autorisé à exercer les délégations confiées au président durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

Je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**CRÉATION DE LA COMMISSION DE TRAVAIL « CONSEIL EN ÉNERGIES PARTAGÉ »
2016-2020**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président

Confer page 26.

M. ABADIE.- Je vais donner la parole à mon collègue M. CHONÉ.

M. CHONÉ.- La délibération concerne la création de la commission de travail sur le conseil en énergies partagé.

Nous avons instauré voici bientôt un an une commission générale, dont nous avons parlé tout à l'heure dans le compte-rendu d'activité. Nous avons une commission éclairage public.

Et pour ceux qui ont pu se libérer, avant la séance du comité, nous avons eu un brillant exposé de notre collègue Marc RODRIGUEZ sur la nouvelle formule de calcul des contributions dans la compétence éclairage public.

Maintenant le tour est venu de passer au service du conseil en énergies partagé qui existe depuis dix ans, il a été créé fin 2006. Donc nous allons créer une commission pour étudier le fonctionnement de ce service, voir les évolutions à apporter, et également regarder tout ce qui concerne les éléments financiers de ce service.

(Présentation du programme de la commission).

Il nous faut des membres pour composer cette commission. Nous n'avons pas fixé le nombre, nous attendons les candidatures, trois aujourd'hui sont arrivées au syndicat, je vais citer les noms : Gilles DESFORGES, Gérard FRAPPIER, Denis VERKIN se sont proposés pour participer à la commission. Je fais acte de candidature également.

Il en faudrait peut-être un peu plus, donc je fais un appel à vous tous dans la salle pour trouver des volontaires pour travailler avec nous sur ce sujet du conseil en énergies partagé. Y a-t-il d'autres volontaires dans l'assemblée ?

M. ABADIE.- Il faut peut-être préciser ce que cela va représenter comme somme de travail pour savoir à quoi l'on s'engage.

M. CHONÉ.- Par analogie à l'éclairage public, on a dû faire cinq réunions de la commission, une demi-journée par mois pendant cinq mois.

M. ABADIE.- Cela correspond à une réunion par mois.

M. CHONÉ.- L'idée est d'étaler cela sur la fin de l'année.

M. ABADIE.- Pour la commission éclairage public, vous étiez une dizaine de personnes. Ce serait bien si d'autres personnes pouvaient s'intégrer. Je vous propose de mettre cette commission en place.

M. Christian LABIE se porte volontaire.

M. BAVOZET (Sainte-Foy-lès-Lyon).- J'aimerais davantage de précisions sur les objectifs de cette commission.

M. CHONÉ.- Nous avons un service qui existe depuis dix ans maintenant, il est temps de tirer le bilan de ce qui a été fait et de le faire évoluer, sachant que de nouvelles communes vont intégrer le SIGERLy. Il faut aussi regarder l'aspect financier du service qui aujourd'hui est gratuit. Peut-on continuer comme cela et veut-on continuer comme cela ? Ce sont des points importants qu'il faut mettre en place.

M. ABADIE.- C'est un service qui fonctionne avec l'ADEME, avec une convention qui nous lie.

La difficulté, c'est qu'au départ nous le faisons gratuitement et on a dit que maintenant on essayait de travailler en transparence. Un service ne peut pas être gratuit tout le temps. Aujourd'hui, il y a des demandes très fortes des communes.

Jusqu'où allons-nous dans ces demandes ? Doivent-elles continuer à être gratuites et sur quel budget sont-elles prises ? Doivent-elles être payantes ou à la carte ? Tout ce travail-là doit être fait. À certains moments, on a des demandes très fortes des communes sur une période définie (contrôle, etc.), et à d'autres moments, il n'y a pas de demande.

Et je rappelle que c'est une personne pour 50 000 habitants, il suffit que des grosses communes demandent à entrer dans le conseil en énergies partagé, cela peut modifier énormément l'évolution du fonctionnement.

Donc le travail va porter d'abord sur un diagnostic de ce que l'on a fait jusqu'à présent, ce qui est bien, ce qui n'est pas bien, ce qui n'a pas fonctionné, il faut avoir le courage de dire ces choses-là.

Ensuite, comment y remédier, sous quelle forme de travail, et les conditions financières. C'est important. Je rappelle que l'ADEME est prête à nous aider notamment au niveau du personnel, on a fait une demande.

M. CHONÉ.- Oui, pour le financement de deux postes de technicien CEP.

M. ABADIE.- Donc comment on intègre tout cela et comment on le présente aux communes ?

M. CHONÉ.- On a besoin des communes pour faire le diagnostic, il faut qu'elles nous disent ce dont elles ont besoin.

Monsieur BAVOZET est volontaire.

Nous avons déjà cinq personnes volontaires. N'hésitez pas, si vous avez envie de participer, vous pouvez le signaler par téléphone.

M. ABADIE.- En janvier, dix autres communes vont arriver. Il sera intéressant de demander à ces communes si des personnes veulent intégrer cette commission. Les fonctionnements ne sont pas les mêmes au sein de leur syndicat actuel, le SYDER. Ce serait peut-être bien que certains puissent intégrer, et nous le ferons à ce moment-là.

Nous partons sur cette base-là.

M. CHONÉ.- Nous n'aurons pas fini à la fin de l'année.

M. ABADIE.- Non, c'est un travail important.

Je vous propose de voter la mise en place de cette commission.

M. CHONÉ.- Les membres de cette commission sont pour l'instant : M. DESFORGES, M. FRAPPIER, M. VERKIN, M. LABIE, M. BAVOZET, M. RODRIGUEZ, Mme RUÉ et moi-même. Nous étendrons l'année prochaine aux communes qui viennent du SYDER, et si d'autres personnes sont intéressées, qu'elles n'hésitent pas à nous le dire.

M. ABADIE.- Il faut définir le nombre.

Aujourd'hui les dix communes qui vont intégrer le SIGERLy ont des représentants au sein du SYDER. Elles vont quitter le SYDER pour venir ici, et chaque commune va désigner un titulaire et un suppléant au SIGERLy. Alors qu'au SYDER, c'était un système proportionnel au nombre d'habitants.

M. (nom inaudible).- On avait un représentant titulaire et un suppléant, qui vont entrer dans le SIGERLy au 1^{er} janvier.

M. ABADIE.- Voilà.

M. CHONÉ.- Pour la commission, nous sommes déjà huit. Il reste encore quatre places disponibles.

M. ABADIE.- Je propose de définir le nombre à douze et de prendre acte des huit candidatures. Nous ferons un vote à main levée. Et à la rentrée, nous intégrerons les nouveaux s'ils le souhaitent.

Nous proposons une commission de douze membres, dont les huit qui ont été nommés. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**APPROBATION DES MODALITÉS DE PERCEPTION ET DE REVERSEMENT
PAR LE SIGERLY DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE
D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE) POUR LES COMMUNES DE CORBAS, LISSIEU,
MARCY-L'ÉTOILE, MEYZIEU, MIONS, QUINCIEUX ET SOLAIZE**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confer page 27.

M. ABADIE.- La TCCFE concerne notamment les nouvelles communes. Nous avons obligation de délibérer dès à présent pour pouvoir mettre en place dès le 1^{er} janvier cette taxe pour ces communes.

(Présentation de la TCCFE).

Une seule commune sera mise sous réserve parce qu'elle doit délibérer la semaine prochaine. Les autres ont déjà délibéré.

Nous avons presque la totalité des communes.

Nous avons un moyen de pression, de contrôle, et de reversement rapide.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**DÉSFFECTATION, DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES
DE TERRAIN AFFECTÉES AU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confer page 29.

M. ABADIE.- Il s'agit de parcelles de terrain que nous devons désaffecter et déclasser.

Certains ouvrages qui étaient dans les communes, notamment des postes de transformateur, lorsqu'ERDF les enlève pour diverses raisons (renforcement ailleurs, déplacement et autres), les parcelles deviennent des terrains abandonnés. Puisqu'elles appartiennent au SIGERLY, il faut d'abord les désaffecter, ensuite les déclasser, pour pouvoir les céder.

Je vous propose de : m'autoriser à signer les conventions de restitution desdites parcelles ; prononcer leur désaffectation du service public de la concession de distribution d'électricité ; prononcer leur déclassement du domaine public et l'incorporation au domaine privé du SIGERLY ; me donner tout pouvoir pour signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La désaffectation suffit, on n'a pas besoin de passer par un huissier.

Je vous propose de voter pour ces quatre parcelles.

M. ABADIE.- Là, ne votent que les représentants de la Métropole et des communes hors Métropole. Sachant que pour ce vote, les élus de la Métropole comptent pour 4 voix et les élus hors Métropole pour 2 voix. C'est la simplification de notre système...

Pour le vote de la Métropole, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Pour les communes hors Métropole, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY :
MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 DE LA POLICE D'ABONNEMENT
RELATIF À LA FORMULE DE RÉVISION DE PRIX**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confer page 29.

M. RODRIGUEZ.- Nous vous présentons une délibération sur le réseau de chaleur de La Tour de Salvagny : la modification de l'article 9 relatif à la formule de révision de prix.

(Présentation de la délibération).

Ne votent que la Métropole et la commune de Chasselay.

Des questions particulières ?

M. ABADIE.- On n'a pas affiché la formule R1. On supprime cette formule compliquée. Les indices varient annuellement mais pas au même moment, donc on vous propose de simplifier l'article 9.

Des questions par rapport à cela ?

Je vous propose de voter.

Je rappelle que la compétence des réseaux de chaleur est maintenant à la Métropole, donc c'est la Métropole qui est compétente pour les réseaux de chaleur. Le syndicat avait une compétence sur les réseaux de chaleur pour 11 communes, dont 10 communes étaient au sein de la Métropole. Maintenant, c'est la Métropole qui vote pour elles. Il restait une commune, Chasselay, qui maintenant est compétente pour son réseau de chaleur, même si elle n'en a pas pour l'instant.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

M. ABADIE.- Nous avons terminé notre comité. Merci beaucoup.

(La séance est levée à 19 h 40).



DÉLIBÉRATIONS

C-2016-09-14/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2016-01-20/03 DU 20 JANVIER 2016

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 20 janvier 2016, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 15 juin 2016 :

☞ **Accord-cadre n°15.07** Mission de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux :

N° de marché	Affaire	Offre retenue	Montant du marché en € HT	Date de notification
15.07/40	Boulevard Pinel à Bron	BCI	4 600,00	9/06/2016
15.07/41	Rue de Chapoly à St Genis les Ollières	ERCD	14 774,00	14/06/2016
15.07/42	Rue Ampère à Champagne	SAFEGE	14 665,00	21/06/2016
15.07/43	Rue Pierre Voyant à Villeurbanne	BCI	18 200,00	12/07/2016
15.07/44	Rue Jean Jaurès à Décines	ERCD	5 877,00	21/06/2016
15.07/45	Rue Longchamps et rue Ste Famille à Villeurbanne	ERCD	3 431,00	22/04/2016
15.07/46	Chemin du Couter à Saint Cyr au Mont d'Or	SAFEGE	17 733,00	2/08/2016
15.07/47	Carrefour Moncourant à Dardilly	ERCD	8 226,00	22/07/2016
15.07/48	Rue Hector Berlioz à Feyzin	ERCD	28 840,00	19/08/2016

☞ **Appel d'offres** : signature, le 7 juin 2016, d'un accord-cadre n° 16.03 lot 1 pour « fourniture et acheminement de gaz naturel alimentant les points de livraison des membres du groupement de commandes », avec les sociétés EDF, ENGIE, GEG, ENI GAS AND POWER et GAZ DE BORDEAUX.

Durée : 4 ans.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum ni montant maximum en valeur et en quantité.

☞ **Appel d'offres** : signature, le 7 juin 2016, d'un accord-cadre n° 16.03 lot 2 pour « fourniture et acheminement de gaz naturel alimentant les points de livraison des membres du groupement de commandes », avec les sociétés EDF, ENGIE, GEG, ENI GAS AND POWER, GAZ DE PARIS, TOTAL ENERGIE, UNIPER et GAZ DE BORDEAUX.

Durée : 4 ans.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum ni montant maximum en valeur et en quantité.

☞ **MAPA** : signature, le 16 juin 2016, d'un marché subséquent n° 16.03/02 passé en application de l'accord-cadre n° 16.03 lot 1, avec GAZ DE BORDEAUX.

☞ **MAPA** : signature, le 16 juin 2016, d'un marché subséquent n° 16.03/01 passé en application de l'accord-cadre n°16.03 lot 2, avec GAZ DE PARIS.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Le Comité syndical

- **PREND ACTE** de ces décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée au président par délibération n°C_2016-01-20/03 du 20 janvier 2016.

Date de réception en Préfecture : 21/09/2016

Date d'affichage : 21/09/2016



C-2016-09-14/02

<p align="center">COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 5 JUILLET 2016 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2016-01-20/04 DU 20 JANVIER 2016</p>

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 5 juillet 2016, en application de la délibération n°C_2016-01-20/04 du 20 janvier 2016 :

N° Décision	Objet
B-2016-07-05/01	• Modification n°6 du tableau des effectifs - Emploi permanent - Chargé de contrôle.
B-2016-07-05/02	• Vente des locaux situés 2-4 Petite rue de la Rize à Villeurbanne.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Le Comité syndical

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions du Bureau du 5 juillet 2016 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération C_2016-01-20/04 du 20 janvier 2016.

Date de réception en Préfecture : 21/09/2016

Date d'affichage : 21/09/2016



**COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2015
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

- Considérant qu'en vertu de l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy en vigueur depuis le 28 juin 2006, le concessionnaire est tenu de présenter à l'autorité concédante chaque année avant le 30 juin un compte-rendu d'activité pour l'année écoulée ;
- Considérant que le CRAC 2015 de la distribution publique d'électricité du SIGERLy a été présenté par les concessionnaires ENEDIS et EDF aux membres du Bureau le 5 juillet 2016 ;
- Considérant l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales : « *Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte* » ;
- Après avoir pris connaissance du CRAC 2015 des concessionnaires ENEDIS et EDF, téléchargeable dès le 8 septembre 2016 par tous les membres du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

- PREND ACTE des éléments du compte-rendu d'activité de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy pour l'année 2015, sous réserve du contrôle de leur exactitude après investigations et demandes complémentaires auprès du concessionnaire.

Date de réception en Préfecture : 21/09/2016

Date d'affichage : 21/09/2016



**COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2015
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

- Considérant qu'en vertu de l'article 31 du cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy en vigueur depuis le 30 mars 1994, le concessionnaire est tenu de produire à l'autorité concédante chaque année avant le 1^{er} juin un compte-rendu d'activité de la concession pour l'année écoulée ;
- Considérant que le CRAC 2015 de la distribution publique de gaz du SIGERLy a été présenté par le concessionnaire GRDF aux membres du Bureau le 30 août 2016 ;
- Considérant l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales : « *Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte* » ;
- Après avoir pris connaissance du CRAC 2015 du concessionnaire GRDF téléchargeable dès le 8 septembre 2016 par tous les membres du Comité depuis la plateforme Extranet du SIGERLy ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

- PREND ACTE des éléments du compte-rendu d'activité de la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy pour l'année 2015, sous réserve du contrôle de leur exactitude après investigations et demandes complémentaires auprès du concessionnaire.

Date de réception en Préfecture : 21/09/2016

Date d'affichage : 21/09/2016



C-2016-09-14/05

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2016

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Conformément à l'instruction M14, il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2016 du Budget principal, l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°1 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses de fonctionnement

Nature	Libellé	Montant
7398(chap.014)	Reversement, restitutions et prélèvements divers	160 000,00 €
Total		160 000,00 €

• Recettes de fonctionnement

Nature	Libellé	Montant
7351(chap.73)	Taxe sur la consommation finale d'électricité	160 000,00 €
Total		160 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses d'investissement

Nature	Libellé	Montant
458172(chap.4581)	Maîtrise d'ouvrage à SAINT GENIS LAVAL, avenue Clémenceau	80 000,00 €
458173(chap.4581)	Maîtrise d'ouvrage à SAINT GENIS LAVAL, chemin de Moly (commune)	140 000,00 €
458174(chap.4581)	Maîtrise d'ouvrage à SAINT GENIS LAVAL, projet du Mix cube	40 000,00 €
458175(chap.4581)	Maîtrise d'ouvrage à ROCHETAILLÉE, quai Pierre Dupont	25 000,00 €
Total		285 000,00 €

• Recettes d'investissement

Nature	Libellé	Montant
458272(chap.4582)	Maîtrise d'ouvrage à SAINT GENIS LAVAL, avenue Clémenceau	80 000,00 €
458273(chap.4582)	Maîtrise d'ouvrage à SAINT GENIS LAVAL, chemin de Moly (commune)	140 000,00 €
458274(chap.4582)	Maîtrise d'ouvrage à SAINT GENIS LAVAL, projet du Mix cube	40 000,00 €
458275(chap.4582)	Maîtrise d'ouvrage à ROCHETAILLEE, quai Pierre Dupont	25 000,00 €
Total		285 000,00 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET VOTÉ PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	5 840 060,80	0,00	5 840 060,80
012	Charges de personnel	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00
014	Atténuations de produits	13 365 000,00	160 000,00	13 525 000,00
023	Virement à la section d'investissement	13 568 776,23	0,00	13 568 776,23
042	Opérations d'ordre entre sections	133 880,24	0,00	133 880,24
65	Autres charges de gestion courante	616 341,37	0,00	616 341,37
66	Charges financières	3 179 098,09	0,00	3 179 098,09
67	Charges exceptionnelles	10 780,00	0,00	10 780,00
68	Dotations (provisions)	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement		38 813 936,73	160 000,00	38 973 936,73
Recettes de fonctionnement				
002	Excédent antérieur reporté fonct	2 152 574,80	0,00	2 152 574,80
013	Atténuations de charges	4 979,00	0,00	4 979,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	262 500,00	0,00	262 500,00
73	Impôts et taxes	13 500 000,00	160 000,00	13 660 000,00
74	Dotations et participations	18 445 747,33	0,00	18 445 747,33
75	Autres produits gestion courante	4 309 000,00	0,00	4 309 000,00
76	Produits financiers	104 135,60	0,00	104 135,60
77	Produits exceptionnels	35 000,00	0,00	35 000,00
Total recettes de fonctionnement		38 813 936,73	160 000,00	38 973 936,73

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'investissement				
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	5 790 088,64	0,00	5 790 088,64
041	Opérations patrimoniales	860 000,00	0,00	860 000,00
13	Subvention d'investissement	175 850,00	0,00	175 850,00
16	Remboursement d'emprunts	7 962 918,55	0,00	7 962 918,55
20	Immobilisations incorporelles	158 750,60	0,00	158 750,60
21	Immobilisations corporelles	49 370,35	0,00	49 370,35
23	Immobilisations en cours	19 912 883,29	0,00	19 912 883,29
27	Autres immobilisations financières	255 000,00	0,00	255 000,00
4581	Opérations pour compte de tiers	330 626,77	285 000,00	615 626,77
Total dépenses d'investissement		35 495 488,20	285 000,00	35 780 488,20
Recettes d'investissement				
021	Virement de la section de fonctionnement	13 568 776,23	0,00	13 568 776,23
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	133 880,24	0,00	133 880,24
041	Opérations patrimoniales	860 000,00	0,00	860 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 969 261,51	0,00	11 969 261,51
13	Subventions d'investissement	1 325 999,50	0,00	1 325 999,50
16	Emprunts et dettes assimilées	6 150 000,00	0,00	6 150 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 049 670,72	0,00	1 049 670,72
4582	Opérations pour compte de tiers	437 900,00	285 000,00	722 900,00
Total recettes d'investissement		35 495 488,20	285 000,00	35 780 488,20

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	23	1	4	96	96	96	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	36	4	1	40	40	40	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	6	0	2	12	12	12	0	0
Total	65	5		148	148	148	0	0

➤ APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget principal 2016.



C-2016-09-14/06

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE
« RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP » 2016**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Conformément à l'instruction M4, il est demandé aux membres du Bureau de décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2016 du Budget annexe « Réseau de chaleur de Sathonay-Camp », l'inscription en prévision des crédits suivants, en décision modificative n°1.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépense d'investissement**

Nature	Libellé	Montant
2315 (23)	Immobilisations en cours	+50 000,00 €
Total		+50 000,00 €

- Recette d'investissement**

Nature	Libellé	Montant
1641 (16)	Emprunts et dettes assimilées	+50 000,00 €
Total		+50 000,00 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et recettes.

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET VOTÉ PAR CHAPITRE

SECTION D'EXPLOITATION

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'exploitation				
011	Charges à caractère général	753 322,80	0,00	753 322,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00	0,00	12 000,00
023	Virement à la section d'investissement	55 000,00	0,00	55 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	372 173,00	0,00	372 173,00
66	Charges financières	232 761,57	0,00	232 761,57
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	8 000,00
Total dépenses d'exploitation		1 433 257,37	0,00	1 433 257,37
Recettes d'exploitation				
002	Excédent de fonctionnement	80 276,37	0,00	80 276,37
042	Opérations d'ordre entre sections	61 511,00	0,00	61 511,00
70	Ventes de prod fabriqués, prest serv	1 291 470,00	0,00	1 291 470,00
Total recettes d'exploitation		1 433 257,37	0,00	1 433 257,37

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
Dépenses d'investissement				
001	Excédent antérieur reporté	149 093,80	0,00	149 093,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 511,00	0,00	61 511,00
16	Emprunts et dettes assimilées	286 928,66	0,00	286 928,66
21	Immobilisations corporelles	166 000,00	0,00	166 000,00
23	Immobilisations en cours	171 421,19	50 000,00	221 421,19
Total dépenses d'investissement		834 954,65	50 000,00	884 954,65
Recettes d'investissement				
021	Virement de la section de fonctionnement	55 000,00	0,00	55 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	372 173,00	0,00	372 173,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	115 935,85	0,00	115 935,85
13	Subventions d'investissement	241 845,80	0,00	241 845,80
16	Emprunts et dettes	50 000,00	50 000,00	100 000,00
Total recettes d'investissement		834 954,65	50 000,00	884 954,65

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	23	1	4	96	96	96	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	36	4	1	40	40	40	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	6	0	2	12	12	12	0	0
Total	65	5	 	148	148	148	0	0

- APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget an nexé « Réseau de chaleur de Sathonay-Camp » 2016.

Date de réception en Préfecture : 21/09/2016

Date d'affichage : 21/09/2016



MISE A JOUR N 1 : DÉLÉGATION DE POUVOIR AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Vu l'arrêté préfectoral N°pref-DLPAD-2015-12-15 du 15 décembre 2015 relatif aux statuts du SIGERLy ;

Vu la délibération C-2016-01-20/31 portant délégation d'attributions au président ;

Considérant qu'en vue d'assurer son fonctionnement quotidien, il est de l'intérêt du SIGERLy de déléguer certains des pouvoirs de l'assemblée au président ;

Il résulte de l'article 7-1 des statuts du syndicat, que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du Code général des collectivités territoriales ;
- 4° Des modifications statutaires ;
- 5° De la délégation de la gestion d'un service public.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Il est aussi rappelé qu'en application de l'article 8-1 des statuts du syndicat, les décisions relevant de la compétence déléguée au président et prises en vertu de la présente délibération pourront être signées par les vice-présidents, lorsqu'elles se rattachent à la délégation qui leur est donnée par arrêté, ou par le directeur général, ou par les responsables de service dans les domaines relevant de leur compétence, sous la surveillance et la responsabilité du président lorsque la délégation de signature leur a été donnée.

Délégation de service public :

6 bis) De signer toutes formes d'avenants aux contrats de concession relatifs à la distribution publique d'électricité ou de gaz qui seraient rendus nécessaires dans le cadre de l'extension de périmètre du SIGERLy au 1^{er} janvier 2017

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	23	1	4	96	96	96	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	36	4	1	40	40	40	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	6	0	2	12	12	12	0	0
Total	65	5	1	148	148	148	0	0

- DÉCIDE que, conformément à l'article 8-1 des statuts du syndicat susvisé, ces attributions déléguées au président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents et au directeur général des services ;
- AUTORISE le suppléant à exercer les délégations confiées au président durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier ;
- PREND ACTE que, conformément à l'article 7.1 des statuts du syndicat, Monsieur le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;
- PREND ACTE que, les décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Date de réception en Préfecture : 21/09/2016

Date d'affichage : 21/09/2016



C-2016-09-14/08

CRÉATION DE LA COMMISSION DE TRAVAIL « CONSEIL EN ÉNERGIES PARTAGÉ » 2016-2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président

Vu l'article 37 du règlement intérieur du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2016-02-10/08 du 10 février 2016 constituant la commission générale et la commission éclairage public ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée.

Dans le cadre de l'installation de la nouvelle assemblée du syndicat le 20 janvier 2016, il a été convenu que le Comité syndical instaurerait des commissions de travail thématiques.

L'article 37 du règlement intérieur en vigueur prévoit que l'assemblée peut former au cours de chaque séance, des commissions de travail thématiques. Elle fixe le nombre de délégués siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront.

Lors de la première réunion, les membres de la commission procèdent à la désignation de son ou sa présidente, de préférence vice-président du syndicat.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions. Elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées.

Ainsi, dans un premier temps, par délibération du 10 février 2016, ont été créées les commissions de travail thématiques suivantes :

- Commission « générale » appelée à traiter des divers sujets ayant trait aux affaires du syndicat,
- Commission « Éclairage public » dédiée aux communes ayant transféré leur compétence « Éclairage public ».

Il est aujourd'hui proposé d'instaurer une commission de travail « Conseil en énergies partagé ». Cette activité dite « CEP » est exercée depuis 2007 par le SIGERLy. L'article 4-3 des statuts en vigueur la qualifie « d'activité partagée ».

À ce jour 46 communes ont conventionné avec le syndicat pour bénéficier de cet accompagnement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président

Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	23	1	4	96	96	96	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	36	4	1	40	40	40	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	6	0	2	12	12	12	0	0
Total	65	5		148	148	148	0	0

- ACTE la création d'une commission « CEP » composée au maximum de 12 délégués titulaires ;
- INSTALLE, compte tenu des diverses candidatures reçues par le syndicat et du résultat du scrutin, les délégués suivants :
 - Commission « CEP » :
 - 1° Madame RUÉ (Charly),
 - 2° Monsieur DESFORGES (Brignais),
 - 3° Monsieur VERKIN (Limonest),
 - 4° Monsieur FRAPPIER (Saint Cyr)
 - 5° Monsieur LABIE (Bron),
 - 6° Monsieur BAVOZET (Sainte Foy-lès-Lyon)
 - 7° Monsieur CHONÉ (Communay)
 - 8° Monsieur RODRIGUEZ (Neuville-sur-Saône)
 - 9°
 - 10°
 - 11°
 - 12°

Date de réception en Préfecture : 21/09/2016

Date d'affichage : 21/09/2016



C-2016-09-14/09

**APPROBATION DES MODALITÉS DE PERCEPTION ET DE REVERSEMENT
PAR LE SIGERLy DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE
D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE) POUR LES COMMUNES DE CORBAS, LISSIEU,
MARCY-L'ÉTOILE, MEYZIEU, MIONS, QUINCIEUX ET SOLAIZE**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée ;

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5212-24, L.2224-31, L.2333-2 et suivants ;

Vu l'article 1 des statuts donnant compétence au Syndicat en matière de « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » ;

Vu la délibération du 17 juin 2015 fixant le coefficient multiplicateur de la TCCFE ;

Vu les délibérations concordantes des communes de Corbas, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize, souhaitant adhérer au SIGERLy au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu les intentions des communes de Corbas, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize de confier la gestion de TCCFE au SIGERLy ;

Vu la population des communes concernées (supérieure à 2000 habitants) ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.5212-14 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'il existe un syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité peut être perçue par le syndicat en lieu et place d'une commune dont la population recensée par l'Institut national de la statistique et des études économiques au 1^{er} janvier de l'année est supérieure à 2000 habitants s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du syndicat et de la commune intéressée prises dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du Code général des impôts ;

Considérant que lorsque la taxe est perçue au profit du syndicat en lieu et place de la commune en application de l'alinéa précédent, l'organe délibérant du syndicat fixe le tarif applicable dans les conditions prévues à l'article L.2333-4 du CGCT ;

Considérant que le coefficient d'actualisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité délibéré par le SIGERLy a été fixé à 8,50 par délibération du 17 juin 2015 ;

Considérant que l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité a conduit à une multiplicité des fournisseurs d'électricité qui nécessite de contrôler la perception de cette taxe auprès de tous les opérateurs ;

Considérant que le syndicat peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur son territoire, par délibération concordante du syndicat prise dans les conditions prévues au premier alinéa du I de l'article 1639 A bis du Code général des impôts ;

Considérant que pour couvrir les coûts de gestion du SIGERLy, il est prévu que le syndicat conserve 1 % du montant de la taxe correspondant aux frais occasionnés pour la perception et le contrôle aux lieu et place de la commune ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	22	1	4	92	92	92	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	36	4	1	40	40	40	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	6	0	2	12	12	12	0	0
Total	64	5		144	144	144	0	0

- APPROUVE les modalités de perception et de reversement par le SIGERLy de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2017, pour les communes de Corbas, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize- sous réserve d'une délibération concordante prise avant le 1^{er} octobre 2016- comme suit :

- **Article 1 :** La taxe communale sur la consommation finale d'électricité est perçue par le SIGERLY en lieu et place des communes de Corbas, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize, selon le coefficient multiplicateur en vigueur fixé par le SIGERLY ;
- **Article 2 :** Le SIGERLY reverse 99 % du montant de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité aux communes de Corbas, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize ;
- **Article 3 :** La perception et le reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité par le SIGERLY pour les communes de Corbas, Lissieu, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize interviennent à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'année au cours de laquelle la décision concordante du syndicat et des communes a été adoptée ;
- **Article 4 :** Le président du SIGERLY est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 21/09/2016

Date d'affichage : 21/09/2016



C-2016-09-14/10

**DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES
DE TERRAIN AFFECTÉES AU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Vu l'article L. 322-4 du Code de l'énergie ;

Vu les articles L.2111-1 et L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article 4-2 des statuts du SIGERLY ;

Certaines parcelles actuellement affectées au service public de la concession de distribution d'électricité du SIGERLY ne sont plus utilisées. Ainsi, n'étant plus d'aucune utilité pour ENEDIS concessionnaire, il revient à l'autorité concédante de procéder à leur désaffectation et à leur déclassement après leur rétrocession par voie de convention à leur propriétaire, le SIGERLY.

Lesdites parcelles sortiront alors du domaine public du SIGERLY pour intégrer son domaine privé afin de pouvoir ultérieurement être cédées à un tiers.

Ainsi les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle cadastrée AE 219 de 26 m² sise avenue Berthelot 69520 Grigny ;
- Parcelle cadastrée AE 222 de 30 m² sise avenue Berthelot 69520 Grigny ;
- Parcelle cadastrée AK 168 de 7 m² sise 70 rue de République, 69600 Oullins ;
- Parcelle cadastrée AD 20 de 15 m² sise 114 rue des Usines, 69390 Vernaison.

Pour mémoire, l'article L.322-4 du Code de l'énergie dispose que « *les ouvrages des réseaux publics de distribution (...) appartiennent aux collectivités territoriales ou à leurs groupements désignés au IV de l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales* ».

De plus, l'article L.2111-1 et L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques disposent que « *le domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 est constitué des biens lui appartenant qui sont (...) affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public* ».

En conséquence, les terrains d'assiette servant à l'établissement des ouvrages électriques précités appartiennent de fait au SIGERLY et font partie de son domaine public.

L'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques dispose également que la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative, en l'espèce une délibération, constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés concernés par la compétence

Pour les affaires relatives à une compétence particulière								
Compétences « à la carte »	Adhérents (article 1 des statuts)	Nombre délégués (article 6.3 des statuts)	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Total des suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz								
	Métropole	40 tit + 10 sup	1 délégué = 2 voix	80	46	46	0	0
	8 communes hors métro	8 tit + 8 sup	1 délégué = 1 voix	8	6	6	0	0

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de restitution et de régularisation du droit de propriété des parcelles susmentionnées ;
- PRONONCE la désaffectation des parcelles susmentionnées du service public de la concession de distribution d'électricité du SIGERLy ;
- PRONONCE le déclassement des parcelles susmentionnées du domaine public du SIGERLy et l'incorporation au domaine privé du SIGERLy ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Date de réception en Préfecture : 21/09/2016

Date d'affichage : 21/09/2016



C-2016-09-14/11

**RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY :
MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 DE LA POLICE D'ABONNEMENT
RELATIF À LA FORMULE DE RÉVISION DE PRIX**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Vu l'article 4 des statuts du 15 décembre 2015 en vigueur ;

Vu la délibération C-2009-09-30/08 du 30 septembre 2009 relative à l'adoption du règlement de service et de la police d'abonnement du réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny ;

Vu la délibération C-2016-03-30/09 du 30 mars 2016 portant révision des tarifs du RCU de La Tour-de-salvagny ;

Le SIGERLy est compétent en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain ».

À ce titre, il gère le réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny. Afin de raccorder dès 2009 les premiers immeubles, le SIGERLy a adopté par délibération un règlement du service et une police d'abonnement.

Ces documents ont pour objet de définir les prestations assurées ainsi que les obligations respectives du service et des abonnés.

Le 1^{er} avril 2016, les tarifs ont été revus par délibération et fixés comme suit :

- R1 « saison de chauffe » = 43 € HT/MWh
- R1 « été » = 146 € HT/MWh
- R2 = 62 € HT/kW

Pour mémoire, l'article 9 de la police d'abonnement prévoit une formule de révision du terme R1 correspondant au prix unitaire de la chaleur, celle-ci est inchangée depuis l'adoption de la police d'abonnement par délibération du 30 septembre 2009.

Une formule de révision doit être représentative d'une réalité économique. Telle qu'elle est rédigée actuellement, la mise à jour de cette dernière suite à la délibération du 30 mars 2016, induirait l'établissement de valeurs non représentatives des coûts actuels du marché d'achat d'énergie.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, compte tenu du caractère industriel et commercial de ce service public, l'évolution des prix du service doit en premier lieu être fonction de l'impératif d'équilibre budgétaire et de l'ensemble des charges supportées.

Ainsi, il est proposé de supprimer définitivement la formule de révision relative au R1 à compter du 1^{er} avril 2016. La police d'abonnement, et notamment tout ce qui a trait au prix du service, sera revue à l'issue de la conclusion des nouveaux contrats d'exploitation en 2017.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés, concernés par la compétence

Pour les affaires relatives à une compétence particulière								
Compétences « à la carte »	Adhérents (article 1 des statuts)	Nombre délégués (article 6.3 des statuts)	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains,					Total des suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
	Métropole	40 tit + 10 sup	1 délégué = 2 voix	80	46	46	0	0
	1 commune hors métro	1 tit + 1 sup	1 délégué = 1 voix	1	0	0	0	0

- APPROUVE la suppression de la formule de révision du terme R1 à compter du 1^{er} avril 2016,
- DÉCIDE de modifier en conséquence l'article 9 de la police d'abonnement.

Date de réception en Préfecture : 24/06/2016

Date d'affichage : 24/06/2016